



Association Sportive du collège Henri Judet Boussac

L'AS permet aux élèves du collège (sur la base du volontariat) de participer aux activités sportives proposées au calendrier de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Elle offre la possibilité d'approfondir le travail effectué en cours d'EPS et participe à l'épanouissement des élèves (au travers de rôles sociaux tels que : joueur, arbitre, juge, coach, reporter, supporter, organisateur...) par le biais d'entraînements et de compétitions avec et contre d'autres collégiens.

L'AS fonctionne sous la responsabilité des professeurs d'EPS durant les entraînements et les compétitions.

- **ENTRAÎNEMENTS & COMPÉTITIONS**

Les entraînements & tournois internes se déroulent le mercredi après-midi de 13h à 15h. Certains entraînements peuvent également avoir lieu entre 13h et 14h sur les autres jours de la semaine.

Les compétitions & sorties se déroulent le mercredi après-midi de 13h à 17h30/18h (horaires variables en fonction du lieu de compétition).

COMMENT S'INSCRIRE CHAQUE MERCREDI :

- **Entraînements & tournois internes** : inscription sur une feuille affichée dans le Hall et retirée le mardi fin de journée, attention si moins de 6 inscrits, l'après-midi sera annulée.
- **Compétitions & sorties** : Formulaire de période distribué à retourner signé et à déposer dans la boîte aux lettres de l'AS.

- **LES ACTIVITES SPORTIVES PROPOSEES**

<i>SPORT COLLECTIF</i>	<i>SPORT DE RAQUETTE</i>	<i>SPORT ATHLÉTIQUE</i>	<i>ATELIERS 13h-14h</i>
Football & Basket-ball	Tennis de table – Badminton & Badten	Cross country	Gymnastique artistique <i>(lundi/mardi/jeudi à définir)</i>
<i>SPORT DE PRÉCISION</i>	<i>SPORT DE PLEIN AIR</i>		Cross-training <i>Réservé aux 4^e/3e</i> <i>(lundi/mardi/jeudi/vendredi à définir)</i>
Pétanque	Golf – Activité de pleine nature – Tir à l'arc - Escalade		

Toutes les activités citées au-dessus lui sont ouvertes mais il n'y a pas d'obligation de participer à toutes.

- **L'INSCRIPTION A L'AS : LA LICENCE UNSS**

Afin de pouvoir inscrire au plus vite votre enfant, nous vous demandons de nous fournir les documents suivants :

- **Ce document rempli**
- **La somme de 18€** (espèces ou chèque à l'ordre de l'AS du collège Henri Judet de Boussac).
Cette somme ne sera encaissée que vers les vacances de Toussaint.

La prise de cette licence est une condition indispensable à l'inscription de votre enfant et comprend une assurance (souscription d'un contrat d'assurance collectif auprès de la maif).

Les professeurs d'EPS



Autorisation parentale

Je soussigné(e), Madame, Monsieur *

Adresse :

Autorise, ma fille, mon fils * né(e) le à
participer aux activités sportives de l'AS du collège Henri Judet de BOUSSAC.

Autorise, n'autorise * pas ma fille, mon fils * a être photographié(e) et/ou filmé(e)* afin de promouvoir l'association sportive du collège et l'UNSS.

Activités sportives envisagées * :

- | | | | |
|--|---------------|-------------------------|----------------------------|
| - Football | - Basket-ball | - Tennis de table | - Badten |
| - Cross country | - Badminton | - Gymnastique (Atelier) | - Pétanque |
| - Activité de pleine nature (CO-Escalade-Golf-Tir à l'arc) | | | - Cross training (Atelier) |

J'autorise le responsable de l'AS à prendre toutes dispositions utiles en cas d'accident.

Médecin traitant : Centre hospitalier ou clinique :

Vos numéros de téléphone (fixe et/ou portable) :

Numéro de sécurité sociale sous lequel l'élève est assuré :

Adresse mail parents (une fois la licence de votre enfant créée vous recevrez un mail afin de prendre connaissance et d'approuver des textes sur : le droit à l'image, RGPD & Assurance) :

@

à le

Signature

Autorisation de déplacement (Facultatif)

En raison du caractère dangereux du trajet : collège-gymnase municipal, les élèves demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à se rendre seuls aux installations le mercredi après-midi.

En conséquence les élèves effectueront ces trajets groupés et sous la responsabilité des professeurs d'EPS.

Toutefois si certains parents le désirent, l'autorisation ci-dessous permettra aux élèves de se rendre et de partir seuls des installations lors des entraînements ou des compétitions à Boussac.

Je soussigné (e) Madame, Monsieur *

Autorise, ma fille/mon fils

à se rendre et à quitter seul(e) les installations les mercredis après-midi.

* rayer les mentions inutiles ou cocher les cases